

Zonage modifié
2500^{ème}

DOSSIER D'APPROBATION

Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal : 27 février 2025



Format A0 - Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2025

Cadastre
Bâti
Parcelle

Zonage
UA : zone mixte de cœur de ville
UB : zone mixte à caractère résidentiel
UBa : sous-secteur rue Alexandre Dumas
UBe : sous-secteur ayant vocation à accueillir des équipements publics
UBep : sous-secteur pour le site du lycée Diderot
UC : zone mixte à dominante pavillonnaire
UE : zone à vocation d'activités économiques
UES : sous-secteur correspondant à un site de stockage de matériaux
UL : zone à vocation de sports et de loisirs

UV : zone destinée à l'accueil des gens du voyage
1AU : secteurs urbanisables à court terme :
« Champs Rougeots », « Au Combe Salin »,
« Les Chênevières », « Ecoquartier » en cœur de ville.
2AU : secteur urbanisable à long terme : « Au Breuil »
A : zone agricole
Ac : secteur où sont autorisées toutes les constructions et installations nécessaires au cimetière
N : Naturel et forestier
Ne : secteur à forte valeur écologique et paysagère, aux protections renforcées
Nj : secteur dédié aux jardins familiaux
NL : secteur qui accueille les équipements de loisirs
NLe : ancienne zone des puits à conserver en espace de loisirs
Nu : secteur de taille et de capacité d'accueil limitée, réservé aux habitations et locaux existants

Prescription
Emplacement réservé
Conditions constructibilité
Espace boisé classé
Atlas de la Douce - Aléa résiduel
Atlas de la Douce - Aléa faible et moyen
Atlas de la Douce - Aléa fort et très fort
Élément du paysage à conserver (L123-1-5.7°)
Information
Périmètre lié à la servitude d'utilité publique GAZ
Canalisation GAZ - servitude d'utilité publique I3

Liste des emplacements réservés

LIBELLE	Bénéficiaire	Nature	Surface
Emplacement réservé n°1	Commune	Liaison douce reliant la Grande Rue et le gymnase	3x130
Emplacement réservé n°2	Commune	Liaison mixte (piétons-cycles-véhicules) à la zone 2AU « Au Breuil »	7x90
Emplacement réservé n°3	Commune	Elargissement du carrefour de la Grande Rue avec la rue de la Libération	0.80 ares
Emplacement réservé n°5	Commune	Voie de desserte à sens unique - Desserte de la zone 1AU « Les Chênevières »	5.5x35
Emplacement réservé n°6	Commune	Liaison douce entre la rue d'Urcerey et la zone 1AU « Champs Rougeots »	3x20
Emplacement réservé n°7	Commune	Voie de desserte à la zone 1AU des « Champs Rougeots »	7x25